

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MEXIMIEUX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BUSSY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAROCHE, Mme GIROUD, M.PELLETIER, Mme SEMET, Mme GAUDET, M.TOSEL – Adjoint.

M.NEVERS, Mme POTIER, M.MARAND, Mme CLUZEL, M.SOURDEVAL, Mme BOURTGUIZE-RAMEL, M.BRAHIM, Mme CORRE, M.MOSNERON-DUPIN, M.MEIZEL, Mme BREVET, Mme ROCHETTE, M.BRUN, Mme ROMESTANT.

Etaient excusés :

M.RAMEL (proc. à M.PELLETIER), M.ROUSSEL, Mme SCHIAVON (proc. à Mme LAROCHE), Mme CLAVAGNEUX, (proc. à M. TOSEL), M.MOULFI (proc. à M.MEIZEL), Mme BURTIN proc. à Mme GAUDET), M.TENAND MICHEL (proc. à M.MARAND), M.FEUGIER (proc. à Mme ROMESTANT).

en exercice : 29
présents : 21

Secrétaire de séance :
Mme LAROCHE

N°2016.77	URBANISME : Adoption de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme	27.06.2016
-----------	------------------------------------------------------------------------------	------------

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants ;

Vu la délibération en date du 23 septembre 2013 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 15 mars 2016 engageant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 09 mai 2016 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de l'Ain en date du 17 mai 2016 ;

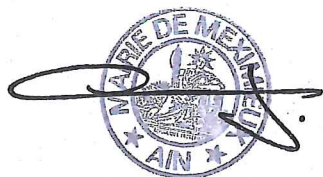
Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain en date du 18 mai 2016 ;

Vu l'avis favorable du syndicat mixte BUCOPA en date du 19 mai 2016 ;

Vu l'avis favorable du Département de l'Ain en date du 06 juin 2016 ;

Entendu les motifs présentés par le Maire à savoir qu'il faut rapidement supprimer l'emplacement réservé n° 17 du PLU qui prévoyait une réserve foncière pour une éventuelle extension de la station d'épuration. En effet, l'extension n'aura pas lieu et la Communauté de Communes, déjà propriétaire de presque tous les terrains concernés, souhaite l'inclure dans le projet d'aménagement de la deuxième phase de la zone des Granges.

Acte rendu exécutoire
par dépôt en Préfecture
le : ...4 juillet 2016...
et publication ou notification
le : ...4 juillet 2016...
Pour le Maire



Entendu le bilan de la phase de la mise disposition du public présenté par le maire : personne n'a pris connaissance du dossier sur place, et aucune observation n'a été consignée sur le registre à la mairie de Meximieux.

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément aux articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à Monsieur le Préfet.

La modification simplifiée adoptée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa réception par M. le Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Meximieux 28 juin 2016

Le Maire

